

PARIS, le 22/01/2007

ACOSS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE
DIRRES

LETTRE CIRCULAIRE N° 2007-019

OBJET : Modification du champ d'application du Versement Transport (art. L. 2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales).

TEXTE A ANNOTER : Lettre circulaire n° 2005-013 du 12/01/2005.

A compter du 1^{er} janvier 2007 le Versement Transport est applicable au taux de 0,60% (ancien taux 0,55%) sur tout le périmètre de la Communauté d'Agglomération d'ELBEUF.

Par délibération en date du 21 décembre 2006, la Communauté d'Agglomération d'ELBEUF (identifiant n° 9307608) décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2007 le versement transport au taux de 0,60% (ancien taux 0,55%) sur toutes les communes comprises dans son périmètre de transport urbain.

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

LE DIRECTEUR

Jean-Luc TAVERNIER

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT
(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'Agglomération d'ELBEUF

IDENTIFIANT N° 9307608

COMMUNES CONCERNEES	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- CAUDEBEC LES ELBEUF (Insee 76165)	76320			
- CLEON (Insee 76178)	76410			
- ELBEUF SUR SEINE (Insee 76231)	76500			
- FRENEUSE (Insee 76282)	76410			
- LA LONDE (Insee 76391)	76500	0,60%	01/01/2007	URSSAF DE ROUEN
- ORIVAL (Insee 76486)	76500			
- SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF (Insee 76561)	76410			
- SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF (Insee 76640)	76320			
- SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL (Insee 76682)	76410			
- TOURVILLE-LA-RIVIERE (Insee 76705)	76410			

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'agglomération d'Elbeuf
8, Place Aristide Briand – BP 420 –
76504 ELBEUF Cedex

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie d'ELBEUF
32, rue Jean Jaurès
76500 ELBEUF

BDF ROUEN
30001 00707 E760 0000000 01